

Bruxelles, le 24 août 2026
(OR. en)

12334/26
ADD 1 COR 1

Dossier interinstitutionnel:
2026/0234(NLE)

ECOFIN 1078
UEM 388
FIN 1144
ECB
EIB

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	ANNEXE de la DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL modifiant la décision d'exécution du 4 mai 2022 relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Bulgarie

Dans le document ST 12334/26 ADD 1, page 97, le premier point du dernier paragraphe dont le texte est le suivant:

"veiller à ce que le Conseil national des politiques de lutte contre la corruption surveille la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption et de la feuille de route qui y est associée en adoptant un ou plusieurs rapports sur leur mise en œuvre;"

doit être supprimé.